

SÉANCE ORDINAIRE 16 AVRIL 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE SEIXIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE DIX-HUIT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR YVES LEGAULT, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES TRENTE.

Sont présents formant quorum:

Yves Legault, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, président Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac, vice-président Tony Victor, représentant de Pointe-Calumet

Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution RA 014-04-2018

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 16 AVRIL 2018

Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 16 avril 2018 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes.

PROCÈS-VERBAL

Résolution RA 015-04-2018

2.1 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2018</u>

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 mars 2018 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tels que rédigés. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

ADMINISTRATION

Résolution RA 016-04-2018

3.1 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2018</u>

Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 16-04-2018 au montant de **3 679,20 \$.** La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



Résolution RA 017-04-2018

3.2 MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RA04-2011 POUR LA PHASE II DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE LA STATION DE POMPAGE <u>DE L'ÉRABLIÈRE</u>

ATTENDU QUE

conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes souhaite emprunter par billets pour un montant total de 107 000 \$ qui sera réalisé le 24 avril 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
RA04-2011	107 000 \$

ATTENDU QU'

il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE

Régie d'assainissement la des eaux Deux-Montagnes avait le 23 avril 2018, un emprunt au montant de 107 000 \$, sur un emprunt original de 1 585 700 \$, concernant le financement du règlement numéro RA04-2011;

ATTENDU QUE

en date du 23 avril 2018, cet emprunt n'a pas été renouvellé;

ATTENDU QUE

l'emprunt par billets qui sera réalisé le 24 avril 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'

en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro RA04-2011;

En conséquence. Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Tony Victor

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 24 avril 2018;
- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 24 avril et le 24 octobre de chaque année;
- 3. les billets seront signés par le président ou le vice-président et la trésorière;
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019	20 100 \$	
2020	20 700 \$	
2021	21 300 \$	
2022	22 100 \$	
2023	22 800 \$	(à payer en 2023)
2023	0\$	(à renouveler)

QUE compte tenu de l'emprunt par billets du 24 avril 2018, le terme original des règlements d'emprunts numéros RA04-2011, soit prolongé de 1 jour.



Résolution RA 018-04-2018

3.3 <u>ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RA04-2011 POUR LA PHASE II DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE LA STATION DE POMPAGE DE L'ÉRABLIÈRE</u>

Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

QUE la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes accepte l'offre qui lui est faite de la **Financière Banque Nationale Inc.** pour son emprunt par billets en date du 24 avril 2018 au montant de 107 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro RA04-2011. Ce billet est émis au prix de 98,27900 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

20 100 \$	2,25 %	24 avril 2019
20 700 \$	2,50 %	24 avril 2020
21 300 \$	2,70 %	24 avril 2021
22 100 \$	2,85 %	24 avril 2022
22 800 \$	3,10 %	24 avril 2023

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

EXPLOITATION

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RA 019-04-2018

6.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2018

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu que la séance du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h14.

YVES LEGAULT	STÉPHANE GIGUÈRE
PRÉSIDENT	SECRÉTAIRE